

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 13 juin 2022 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Deny Lépine, mesdames les conseillères Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Francis Marcotte et Denis Piché, tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Émilie Garneau était absente

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2022-06-75

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Denis Piché
Et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2022-06-76

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil.

2022-06-77

Contribution financière – Route arts et saveurs 2022

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 250 \$ à l'occasion de l'événement Route arts et saveurs 2022

2022-06-78

Contribution financière – Relais pour la vie de Portneuf

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 250 \$ à l'occasion du Relais pour la vie de Portneuf 2022.

2022-06-79

Autorisation de signature – emprunt temporaire en vertu du règlement numéro 274

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que M. Vincent Lévesque Dostie ou Mme Denise Trépanier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tout documents nécessaire ou utiles afin d'ouvrir un emprunt temporaire de 2 900 000 \$,

tel que prévu au règlement 274, auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf.

2022-06-80 **Autorisation de signature – Contrat de service avec la SAAQ – Permis et immatriculation**

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que M. Vincent Lévesque Dostie ou Mme Caroline Girard puisse, par les présentes, signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Alban, tous les documents, tels que le Contrat de service – Permis et immatriculation et ses avenants pour permettre le renouvellement, la prolongation ou la modification du mandat en matière de permis de conduire et d'immatriculation confié par la Société de l'assurance automobile du Québec.

2022-06-81 **Mandat à la FQM – Dotation d'un Directeur général et secrétaire-trésorier**

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que la Municipalité retienne les services de la FQM pour le processus de dotation d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier.

2022-06-82 **Achat de luminaires décoratifs pour le pont François-Naud**

Il est proposé par M. Denis Piché
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède aux remplacements des luminaires décoratifs sur le Pont François-Naud, le tout pour une dépense estimée à 10 000 \$;

Que cette somme soit prise à même les surplus non affectés.

2022-06-84 **Achat d'un radar pédagogique – Mandat à Signalisation Kalitec**

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'achat d'un radar pédagogique auprès de signalisation, le tout selon leur soumission au montant de 8 004\$ + taxes.

2022-06-85 **Participation à une réflexion concernant la mise en commun de certains services municipaux dans l'Ouest de Portneuf**

Considérant que les maires des municipalités de l'ouest de Portneuf ont entamés des discussions relativement à la mise en commun de certains services municipaux, notamment l'urbanisme;

Considérant que ces derniers souhaitent obtenir l'appui de leurs conseils municipaux respectifs avant de poursuivre la réflexion.

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban confirme le mandat de M. Deny Lépine, maire, de même que celui de Mme Carmen Marquis, conseillère municipale, en guise de représentante substitut, pour la poursuite des discussions. Ces derniers pourront aussi être accompagné du Directeur général et secrétaire-trésorier si nécessaire.

2022-06-86

Demande de dérogation mineure – Lot 4 615 869 cadastre du Québec

Considérant que le propriétaire du lot 4 615 869 du cadastre du Québec, sur lequel est déjà construit une résidence, désire y construire un bâtiment complémentaire;

Considérant qu'en raison de la configuration des rues, ce lot est sujet à deux marges de recul avant, soit une par rapport au rang de l'Église Sud et une par rapport à la rue du Boisé;

Considérant que le propriétaire souhaite avoir à respecter une marge équivalente à une marge de recul arrière par rapport à la rue du Boisé, comme c'est le cas pour la plupart de ses voisins;

Considérant que cette situation a été créée lors de la conception des rues et que le fait d'accorder la dérogation n'aura pas d'incidence sur le voisinage;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban accorde une dérogation mineure faisant en sorte que la marge de recul par rapport à la rue du Boisé sur le lot 4 616 869 du cadastre du Québec soit rapportée à l'équivalent d'une marge de recul arrière;

Que cette dérogation mineure soit sans frais.

2022-06-87

Demande d'exploitation d'une résidence de tourisme en vertu du règlement URB-09 sur les usages conditionnels – Lot 6 446 489 cadastre du Québec

Considérant que les propriétaires du lot 6 446 489 du cadastre du Québec, sur lequel est érigée une résidence portant le numéro civique 209 sur le rang Saint-Joseph Est, désire obtenir un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une résidence de tourisme;

Considérant que les critères prévus au règlement URB-09 sur les usages conditionnels sont respectés dans leur ensemble;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder le certificat d'autorisation

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban délivre un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une résidence de tourisme sur le lot 6 446 489 du cadastre du Québec.

2022-06-88

Mesures d'exception applicable aux interventions faisant l'objet d'une expertise géotechnique – Lot 6 520 690 du cadastre du Québec

Considérant que le règlement URB-05 de zonage prévoit, à l'article 16.2.4, des mesures d'exception applicable aux interventions faisant l'objet d'une expertise géotechnique;

Considérant que M. Gilles Pépin a présenté une telle demande afin de construire un garage dont l'implantation serait à une distance de 2 mètres du pied du talus amont (situé en contre haut du garage) et à 6 mètres du sommet du talus aval sur le lot 6 520 690 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande était accompagnée de l'étude géotechnique répondant aux exigences du règlement qui confirme la stabilité du talus et recommande la délivrance d'une autorisation;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et a fait une recommandation positive au conseil municipal

En conséquence, il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde une mesure d'exception applicable aux interventions faisant l'objet d'une expertise géotechnique, réduisant à une distance de 2 mètres du pied du talus amont (situé en contre haut du garage) et à 6 mètres du sommet du talus aval sur le lot 6 520 690 du cadastre du Québec, tel que représenté sur le plan projet d'implantation no. 45524 préparé par M. Gilles Larouche, ingénieur le 30 mai 2022.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.

En date du 13 juin 2022, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 2 660 685.24 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2022-06-89

Comptes à payer – Mai 2022

Il est proposé par M. Denis Piché et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
DEBLOIS, MARIE	10029	118.27 \$
ASSOCIATION CHAPECAMP	10030	500.00 \$
GIRARD, ALEX	10031	229.33 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	10032	1 494.68 \$
ADN COMMUNICATION	10033	3 234.64 \$
APHP	10034	50.00 \$
BEDARD GUILBAULT	10035	22 908.77 \$
BELLEMARE, JANIE (COURS EN GROUPE)	10036	161.50 \$
BOIVIN GAUVIN	10037	220.14 \$
CENTRE MECANIQUE AGH	10038	163.24 \$
COMPTEURS LECOMTE	10039	68.99 \$
CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF (ASPHALTE)	10040	3 276.91 \$
COOP ST-CASIMIR	10041	101.13 \$
COURRIER DE PORTNEUF	10042	550.85 \$
DOUVILLE MECANIQUE DIESEL	10043	665.70 \$
EMCO LTEE	10044	8 482.00 \$
ENGLOBE	10045	768.90 \$
LES ENTREPRISES ELECTO-BLAIS	10046	5 687.35 \$
G.D.G. ENVIRONNEMENT (MOUCHES NOIRES)	10047	1 834.86 \$
EQUIPEMENT ACMAT	10048	406.62 \$
ESU INC. (CALCIUM)	10049	7 266.42 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	10050	1 221.61 \$
EXTINCTEUR WT&FILS	10051	235.06 \$
FQM	10052	361.90 \$
GARAGE REAL DOUVILLE (FREINS CAMION R.C.)	10053	2 728.00 \$
GOULET, ALAIN	10054	58.02 \$
GROUPE CLR (PAGET INCENDIE)	10055	274.79 \$

HYDRO QUEBEC	10056	1 494.68 \$
IT CLOUD.CA	10057	123.61 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	10058	585.00 \$
EUROFINS ENVIRONEX	10059	779.53 \$
ALIMENTATION DUSABLON	10060	55.83 \$
MARCHE PUBLIC DESCHAMBAULT	10061	300.00 \$
MATERIAUX AUDET	10062	1 186.10 \$
MERCIER AUTOROUTE 40	10063	392.41 \$
MESSAGERIE WISEMAN	10064	73.30 \$
LES ENTREPRISES JOVANY	10065	29 900.96 \$
MRC PORTNEUF	10066	1 413.72 \$
PERRON, MARIO	10067	119.08 \$
PHIL ENTREPRISES	10068	862.31 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	10069	813.45 \$
REGIE REGIONALE	10070	8 760.34 \$
REGIE PORTNEUVOISE		
PROTECTION INCENDIE	10071	178.05 \$
RESEAU BIBLIO	10072	47.77 \$
RICHARD EQUIPEMENT	10073	442.46 \$
FORMATION PREVENTION		
SECOURS(FORM. MONITEURS)	10074	689.85 \$
LE SERRURIER ST-MARC	10075	449.54 \$
SERVICES MATREC	10076	678.34 \$
SIGNALISATION KALITEC		
(AFFICHEUR VITESSE)	10077	9 202.60 \$
SIGNOPLUS	10078	4 335.55 \$
SPORTS PLUS ST-CASIMIR	10079	70.19 \$
STANTEC	10080	3 923.81 \$
TRANSP. GILLES TESSIER	10081	10 083.68 \$
STEPHANE MARCOTTE	10082	2 172.07 \$
TROPHEES DANIELLE (INCENDIE)	10083	203.51 \$
VILLE DONNACONA	10084	351.00 \$
VILLE ST-MARC-DES-CARRIERES		
(ENTRAIDE+EAU)	10085	10 063.62 \$
VOHL INC.	10086	142.28 \$
XEROS	10087	464.25 \$
LES ENTREPRISES ELECTO-BLAIS	10088	4 718.46 \$
MARIE-JOSEE DESCHENES	10089	4 024.13 \$
	DAS Prov.	10 229.87 \$
	DAS Fed.	4 384.85 \$
	Télu	1 210.90 \$
	Hydro Québec	3 315.34 \$
	Eko	1 792.77 \$
	Visa	349.90 \$
	Déry	281.56 \$
	ADT	310.25 \$
	REER	3 267.28 \$
	Salaire	26 742.20 \$
	TOTAL:	214 056.08 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2022-06-90

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h10

Deny Lépine,
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »